

Pétition : ensemble, faisons respecter nos droits !

En 2003, malgré l'opposition de nombreux syndicats, le statut de Maître d'Internat et Surveillant d'externat est remplacé par le statut d'Assistant d'éducation. Aujourd'hui, 10 ans après, nos craintes sont confirmées. La gestion directe par les chefs d'établissement a renforcé la précarité. Le renouvellement annuel des contrats fait planer une incertitude sur les AED quant à leur avenir, d'autant que les non renouvellements ne sont pas justifiés. La loi de 2003 prévoyait le recrutement prioritaire d'étudiants boursiers. Pourtant le temps de travail hebdomadaire des postes à temps plein, seuls à même de garantir un niveau de rémunération suffisant est incompatible avec un suivi normal des études. Quant aux collègues recrutés sans être étudiants, ils ne peuvent pas préparer sereinement leur avenir professionnel d'autant qu'ils ne bénéficient d'aucune formation durant leur activité d'AED. Au delà des conditions de travail des collègues, c'est l'ensemble de l'Education Nationale qui pâtit de la situation. La suppression des postes AED constatée ces dernières années réduit le taux d'encadrement dans les établissements, met en danger les élèves et ne permet plus aux collègues d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.



Pour un autre statut pour les AED !
Pour des recrutements à la hauteur des besoins !

NOUS DÉNONÇONS :

- la **gestion directe des AED par le Chef d'établissement** en particulier le recrutement ;
- le **non renouvellement non motivé** ;
- les **contrats d'un an**, qui ne permettent pas une stabilité nécessaire à la poursuite d'étude ;
- la **baisse du nombre d'AED dans les établissements**, qui met en danger les élèves et empêche les collègues d'exercer sereinement leur travail ;
- un **volume hebdomadaire de travail de 41 heures**, incompatible avec la poursuite d'études ou d'une formation professionnelle ;
- la **rémunération en dessous des qualifications exigées** ;
- la **non attribution de la prime ZEP / ÉCLAIR aux AED** ;
- les **droits des AED non respectés** : pause repas, crédit d'heure de formation, accès à la VAE, au DIF, au congé formation professionnelle, droit de grève... ;
- le **manque de formation** lors de la prise de poste ;
- l'**absence de réglementation pour l'encadrement des internats** (nombre d'élèves par AED,...)
- l'**exigence du dossier RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) pour les concours internes du CAPES et CPE qui exclut de fait les AED.**

NOUS EXIGEONS :

- La **création de postes d'AED** pour en finir avec le sous-encadrement ;
- Le **recrutement et la gestion rectorale** (droit à mutation, non-renouvellement gérés par les commissions consultatives paritaires) pour une meilleure gestion des effectifs et plus de transparence dans le recrutement ;
- la **rémunération de catégorie B**, pour reconnaître le recrutement du niveau niveau Bac des AED, et la prime ZEP pour qu'ils soient reconnus comme des personnels de l'Education nationale à part entière ;
- la **définition d'un statut d'étudiant-surveillant** : 28 heures hebdomadaires payées plein temps sur 37 semaines (36+1 administrative) ou, pour ceux qui préparent les concours de l'Education nationale, mi-temps payé temps plein ;
- le **respect du droit à la VAE, au DIF et au Congé formation professionnelle** en particulier pour ceux qui ne sont pas étudiants et qui doivent trouver un emploi au bout des 6 ans ;
- l'**ouverture d'une vraie formation** pour les AED car on ne s'improvise pas AED et encadrer des élèves n'est pas inné ;
- La **définition claire des missions d'AED** lors de la signature du contrat : missions pour lesquelles l'AED a été recruté... ;
- La **fin de la précarité** : contrat de 3 ans, justification du non-renouvellement, ouverture du droit au chômage en cas de refus de renouvellement par l'AED, dérogation de 2 ans de contrat supplémentaire pour les AED qui terminent un cursus universitaire ou une formation, ruptures conventionnelles facilitées ;
- l'**extension du congé pour concours et examens** à 5 jours de révisions au lieu de 2 aujourd'hui.

Nom et prénom	Fonction

